

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de VAL D'ARCOMIE
Mairie
Bourg de Loubaresse
15 320 Val d'Arcomie
Tél. : 04 71 73 70 11
mail : mairie.valdarcomie@orange.fr

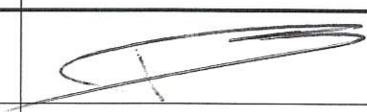
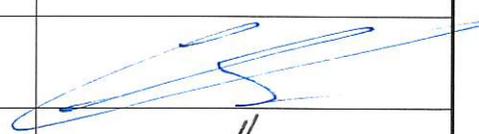
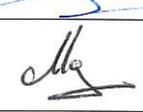
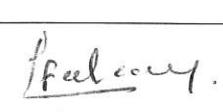
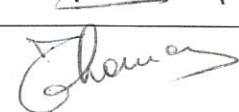
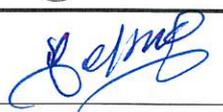
B - Objet de la consultation.

Prestations de service pour l'exploitation du service public d'eau potable de la Commune de VAL D'ARCOMIE

- Date de réception des plis : Mardi 12 Novembre 2019 à 16 heures.
- Date de la réunion d'ouverture des plis : 22/11/2019 à 10 heures

C - Composition de la commission d'ouverture des plis

Participants :

Nom, Prénom	Qualité	Signature
PARAN Bruno	Maire	
RIVIERE Romuald	Maire délégué de Faverolles	Absent excusé
CHASTANG Jean-Claude	Maire délégué de Saint-Just	
MOULIADE Gérard	Maire délégué de Saint-Marc	
JULIEN Laurent	Adjoint	Absent excusé
FALCON Christiane	Adjointe	
THOMAS Vincent	Adjoint	
DELMAS Henri	Adjoint	

C - Enregistrement des plis

N° du pli (*)	Nom du candidat (**)	Montant de l'offre en euros HT (**)	
		Montant initial (simulation de commande)	Montant corrigé (***)
1	VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	Offre de base 425 877.66 € Variante 482 237.66 €	
2	SAUR	Offre de base 441 949.00 €	

(*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli figurant dans le registre des dépôts.

(**) Montant total figurant sur le cadre de simulation de commande

(***) Montant corrigé après correction des omissions ou erreurs de calcul

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Choix de l'entreprise pour les prestations de service relatives à l'exploitation du service public d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Val d'Arcomie a souhaité renouveler le contrat d'exploitation du service d'eau potable de la commune pour une période de 4 ans.

Pour ce faire, la commune a lancé une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT). Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 90 000,00 € HT annuel.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 11/10/2019 au 12/11/2019 à 16h00. Un avis d'appel public à la concurrence publié sur le journal « La Montagne » et mise en sur le profil acheteur de la commune (achatpublic.com)

Monsieur le Maire indique que deux offres ont été reçues. Elles ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il ressort que l'offre la mieux-disante est celle proposée par VEOLIA pour laquelle le montant de la simulation de commande s'élève à 396 758,02 € HT (après négociation).

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance de l'offre et du rapport d'analyse et à délibérer.

.../...

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** :

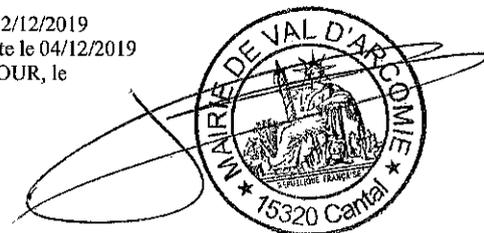
- **DE RETENIR** l'offre de base de VEOLIA, pour une simulation de commande de 396 758,02 € HT sur 4 ans, étant entendu qu'un ajustement du volume des prestations commandées sera nécessaire pour rester dans la limite du montant maximum annuel de 90 000,00 € HT soit 360 000,00 € HT sur la durée du contrat.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre correspondant.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal - Adhésion au nouveau « Secteur d'Energie de Margeride Planèze »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune de VAL D'ARCOMIE adhère au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Aussi, ce dernier assure la compétence obligatoire « Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité » en application de l'arrêté préfectoral du 19 Décembre 2008.

De plus, par délibération en date du 21/08/2009 pour l'ancienne commune de Loubresse du 07/09/2009 pour celle de Faverolles, du 18/09/2009 pour celle de Saint-Just et du 29/08/2009 pour celle de Saint-Marc, la compétence facultative « Eclairage Public », option 1 a été transférée au Syndicat.

Pour s'inscrire dans les objectifs et les orientations fixés récemment dans le cadre législatif des lois Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) et Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), promulguées en Août 2015, le Comité syndical a approuvé une modification de ses statuts lors de son assemblée du 30 Octobre 2019.

Monsieur le Maire donne une lecture des grandes lignes.

.../...

En application de l'article L5211-18 du CGCT, les communes membres doivent se prononcer sur :

- la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé,
- l'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveaux membres, pour ceux qui le souhaitent,
- la modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la commune de VAL D'ARCOMIE quittant le secteur intercommunal d'énergie RUYNES-SAINT-FLOUR pour rejoindre le nouveau secteur dénommé « Secteur d'Energie de MARGERIDE-PLANEZE».

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE:

- la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé,
- l'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveaux membres, pour ceux qui le souhaitent,
- la modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la commune de VAL D'ARCOMIE quittant le secteur intercommunal d'énergie RUYNES-SAINT-FLOUR pour rejoindre le nouveau secteur dénommé « Secteur d'Energie de MARGERIDE-PLANEZE».

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR le



A.P.E. LOUBARESE

2018/2019 TRANSPORTS	Coût	Participation St-Flour Communauté	Participation Cne de Val d'Arcomie
Activités / Sorties		montant (nombre de sorties)	montant (nombre de sorties)
Piscine 6	768€ (6)		768€ (6)
Voile 6	744€ (6)		744€ (6)
Sorties culturelles	233€ (2)	160€ (2)	
Sorties sportives	698€ (4)	320€ (4)	
Sorties environnement	338€ (2)	160€ (2)	
SUBVENTIONS		640 € (8)	1512 € (12)- 1000 €(acompte) = 512 €

Pour information, St-FLOUR Communauté prend à sa charge une aide au transport dans le cadre des activités scolaires

2 sorties culturelles : 80 € par sortie

4 sorties sportives: 80 € par sortie

2 sorties environnementales: 80 € par sortie

Chaque APE établit un dossier de demande de subvention avant le 30/10 auprès de St-FLOUR Communauté

A.P.E. FAVEROLLES

2018/2019 TRANSPORTS	Coût	Participation St-Flour Communauté	Participation Cne de Val d'Arcomie
Activités / Sorties		montant (nombre de sorties)	montant (nombre de sorties)
Piscine 8	1280€ (8)		1280€ (8)
Voile 6	630€ (6)		630€ (6)
Sorties culturelles	425€ (3)	160€ (2)	
Sorties sportives	510€ (6)	320€ (4)	
Sorties environnement			
SUBVENTIONS		480€ (6)	1910 €(14) – 1000 €(acompte)=910 €

Pour information, St-FLOUR Communauté prend à sa charge une aide au transport dans le cadre des activités scolaires

2 sorties culturelles : 80 € par sortie

4 sorties sportives: 80 € par sortie

2 sorties environnementales: 80 € par sortie

Chaque APE établit un dossier de demande de subvention avant le 30/10 auprès de St-FLOUR Communauté

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Subventions exceptionnelles 2019.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019, une réserve de 3500 € avait été inscrite à l'article 6574 et présente à l'assemblée le détail du solde de subvention accordé à l'APE de Loubaresse et à l'APE de Faverolles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement de :

- **512 Euros à l'association des Parents d'élèves de Loubaresse** (solde de la participation pour les sorties piscine et voile 2018/2019),
- **910 Euros à l'association des Parents d'élèves de Faverolles** (solde de la participation pour les sorties piscine et voile 2018/2019).

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Mise en place de conventions de déneigement de 3 ans avec deux agriculteurs de la Commune.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune dispose d'une lame et d'une étrave ainsi que des chaînes à neige pour équiper les tracteurs d'exploitants agricoles afin de procéder au déneigement des routes communales en cas de besoin.

Sachant que le territoire de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie est parcouru par un vaste réseau de voirie et que la Commune ne dispose pas d'agents communaux susceptibles d'effectuer les astreintes de déneigement sur les trois circuits définis.

Que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, deux exploitants agricoles sont intéressés pour apporter leur concours à la commune :

- Monsieur Yves JULIEN pour le GAEC DE LA SABLIERE sur le circuit n°1
- Monsieur Jean-Louis PASCAL sur le circuit n°3

Pour leur participation au déneigement, Monsieur Le Maire propose que la rémunération de l'agriculteur soit fixée forfaitairement à 280 € par intervention sur un tour de circuit complet (incluant les frais de carburant).

Monsieur JULIEN Yves, agriculteur concerné, ne participe pas au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les conventions de participation au déneigement d'une durée de 3 ans, avec

- Monsieur Yves JULIEN pour le GAEC DE LA SABLIERE sur le circuit n°1

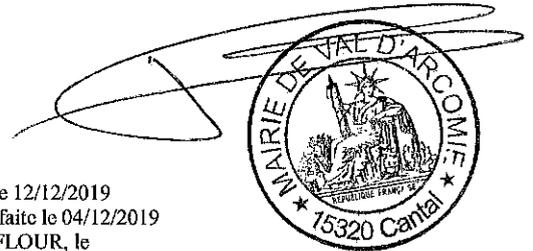
- Monsieur Jean-Louis PASCAL sur le circuit n°3

POUR : 28 Voix

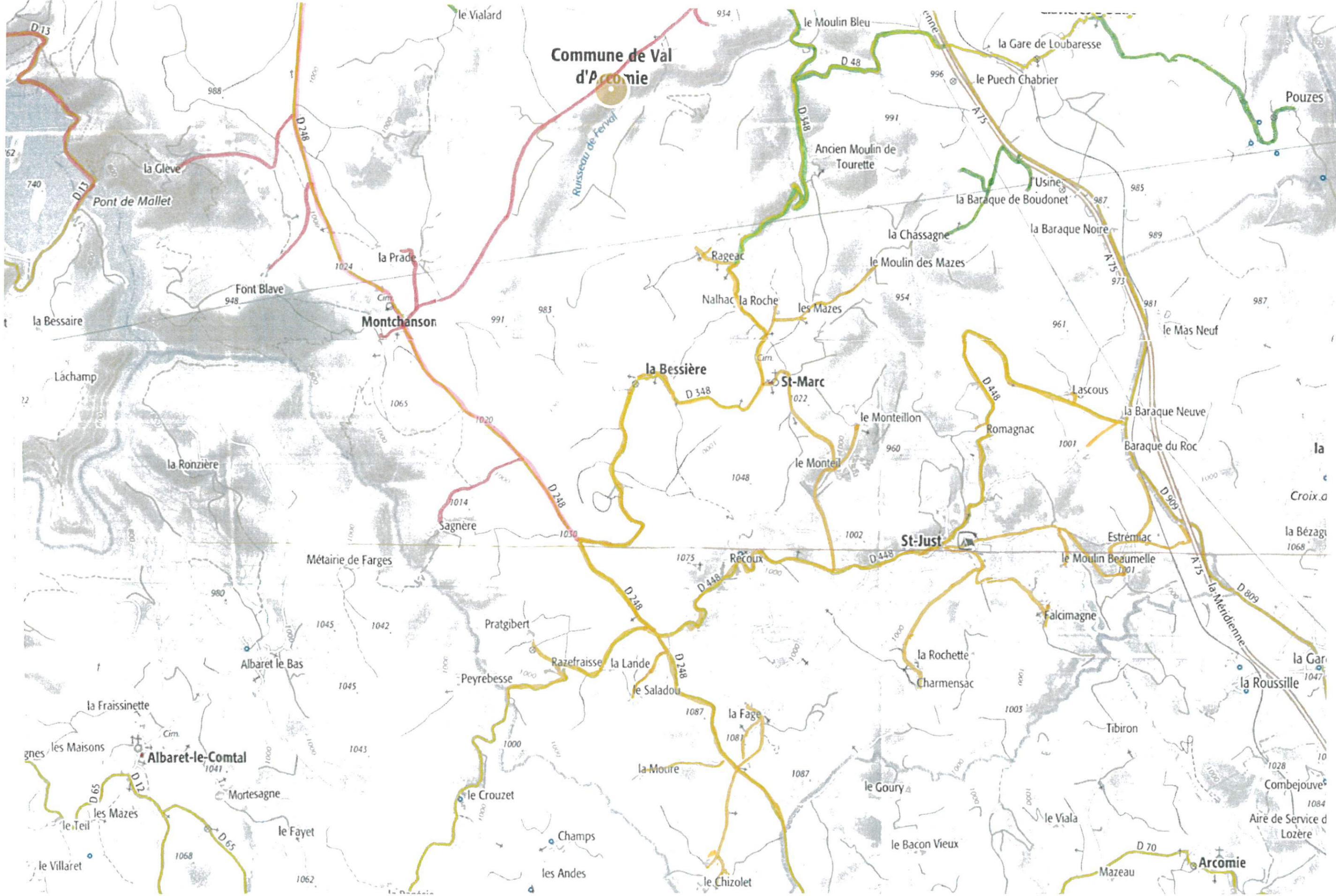
ABSTENTION : 1 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Commune de Val d'Arcadie

Circuit no 3

le Vialard
le Moulin Bleu
la Gare de Loubarresse
le Puech Chabrier
Pouzes
la Gleve
Pont de Mallet
Ancien Moulin de Tourette
Usines
la Baraque de Boudonet
la Chassagne
la Baraque Noire
la Prade
Rageac
le Moulin des Mazes
Nalhac la Roche
les Mazes
le Mas Neuf
la Bessière
St-Marc
le Monteillon
Romagnac
la Baraque Neuve
Baraque du Roc
Sagnère
St-Just
Estremac
le Moulin Beaumelle
Falcimagne
la Rochette
Charmensac
la Gar
la Roussille
la Fraissinette
les Maisons
Albaret-le-Comtal
Mortesagne
le Fayet
le Teil
les Mazes
le Villaret
le Crouzet
Champs
les Andes
le Chizolet
le Goury
le Bacon Vieux
le Viala
Mazeau
Arcomie
la Bézage
la Bézagie
la Méridienne
la Gar
Combejoue
Aire de Service d
Lozère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Convention de 3 ans pour la maintenance annuelle des différents systèmes de chauffage des bâtiments communaux – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la maintenance annuelle des différents systèmes de chauffage des bâtiments communaux (chaudières gaz, fioul, plaquettes, poêles à granulés, à bois, insert cheminée). Ainsi, trois entreprises ont été consultées, à savoir : CALMELS PETITFOUR à Saint-Flour (15), TARDIEU à Saint-Flour (15) et la SAS MDS à Aurillac (15). Seule l'entreprise CALMELS PETITFOUR a fait une offre (détail joint), les autres ne pouvant donner suite.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CHOISIT l'entreprise CALMELS PETITFOUR à Saint-Flour (15)** pour la maintenance annuelle des différents systèmes de chauffage des bâtiments communaux pour un montant de 3 010.90 € HT soit 3 613.08 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le « Bon pour accord » et la convention de TROIS ANS à intervenir avec l'Entreprise CALMELS PETITFOUR.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
PARAN Bruno





Société Calmels Petitfour

21 Avenue du Commandant Delorme 15100 SAINT FLOUR

Tél : 0471600263 email : sarl.calmels@wanadoo.fr

ENTRETIENS VAL D'ARCOMIE

Adresse	Commune déléguée	Type chauffage	Fréquence passage annuelle	Cout unitaire	Cout total
Appartement ancienne poste	FAVEROLLES	FIUUL	1	95	95
Appartement Presbytère	FAVEROLLES	FIUUL	1	95	95
''	''	POELE BOIS	1	61,85	61,85
''	''	POELE BOIS	1	62,85	62,85
Appartement Presbytère	FAVEROLLES MONCHANSSON	POELE GRANULES	2	60	120
Mairie	FAVEROLLES	FIUUL	1	95	95
Ecole + appartement	FAVEROLLES	FIUUL	1	95	95
Appartement PEUCHABRIER	LOUBARESE	POELE GRANULES	2	60	120
Appartement PEUCHABRIER	LOUBARESE	POELE GRANULES	2	60	120
Appartement PEUCHABRIER	LOUBARESE	POELE BOIS	2	61,85	123,7
Appartement	LOUBARESE	FIUUL	1	95	95
Appartement	LOUBARESE	CHAUDIERE GRANULES	2	173	346
Appartement dessus Mairie	LOUBARESE	GAZ	1	83,5	83,5
Appartement La Bessière	LOUBARESE	POELE GRANULES	2	60	120
Appartement La Bessière	LOUBARESE	POELE GRANULES	2	60	120
Appartement CLAVIERES	LOUBARESE	POELE GRANULES	2	60	120
Appartement CLAVIERES	LOUBARESE	POELE GRANULES	2	60	120
Appartement ancienne ecole	LOUBARESE BOURNONCLE	POELE GRANULES	2	60	120
Appartement bourg	ST MARC	FIUUL	1	95	95
Appartement bourg	ST MARC	FIUUL	1	95	95
Appartement bourg	ST JUST	POELE GRANULES	2	60	120
Appartement 1	ST JUST	GAZ	1	83,5	83,5
Appartement 2	ST JUST	GAZ	1	83,5	83,5
Gites et salle communale	ST JUST	5 cheminées bois	5	67,5	337,5
Mobilhome Camping	ST JUST	GAZ	1	83,5	83,5
COUT TOTAL HT pour 1 année					3 010,90 €
TVA 20%					602,18 €
COUT TOTAL TTC pour 1 année					3 613,08 €



CONTROLE DE SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Listes des Bâtiments	2020						2021						2022					
	SOCOTEC		Bureau Véritas		APAVE		SOCOTEC		Bureau Véritas		APAVE		SOCOTEC		Bureau Véritas		APAVE	
	Verification Electrique	Verification Incendie																
Ecole de Faveroles	140	40	60	75	140	40	61,2	76,5	140	40	62,42	78,03	140	40	62,42	78,03		
Ecole de Loubarresse	140	40	160	75	140	40	163,2	76,5	140	40	166,46	78,03	140	40	166,46	78,03		
Cantine de Loubarresse	60	15	40	75	60	15	40,8	76,5	60	15	41,62	78,03	60	15	41,62	78,03		
Salle des Fêtes de Loubarresse	140	40	120	75	140	40	122,4	76,5	140	40	124,85	78,03	140	40	124,85	78,03		
Salle des Fêtes de Faveroles					140	40	80	76,5	140	40	81,6	78,03	140	40	81,6	78,03		
Salle des fêtes de Saint-Marc					140	40	80	76,5	140	40	81,6	78,03	140	40	81,6	78,03		
TOTAL HT	615,00 €		680,00 €		975,00 €		1 006,60 €		975,00 €		1 026,73 €		975,00 €		1 026,73 €			
TOTAL TTC	738,00 €		816,00 €		1 170,00 €		1 207,92 €		1 170,00 €		1 232,08 €		1 170,00 €		1 232,08 €			

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET: Convention de 3 ans pour le contrôle annuel Sécurité des salles des fêtes et des bâtiments scolaires – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au contrôle annuel de sécurité des salles des fêtes et des bâtiments scolaires (écoles et cantine) sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, trois sociétés ont été consultées, à savoir : **DETAIL ci-joint.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CHOISIT la Société SOCOTEC à Aurillac (15) pour le contrôle annuel de sécurité des salles des fêtes et des bâtiments scolaires sur l'ensemble du territoire pour un montant de 615.00 € HT en 2020 et de 975.00 € HT en 2021 et 2022**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le « Bon pour accord » et la convention de TROIS ANS à intervenir avec la Société SOCOTEC à Aurillac.**

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: CONTRAT 2020/2021/2022 pour le contrôle annuel Sécurité des aires de jeux – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au contrôle périodique de sécurité des aires de jeux sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, une seule société a pu être contactée, à savoir la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69) :

Contrôle Sécurité des aires de jeux pour 2020/2021/2022

SOLEUS 69120 Vaux en Velin			
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Test de charge des cages de football	8	13,00	104.00
Test de charges des cages de handball	4	13,00	52.00
Test de charges des paniers de basket-ball	4	13,00	52.00
Contrôle des jeux pour enfants	12	12,50	150.00
		Prix total HT	358.00
		TVA 20%	71.60
		Prix TTC	429.60

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CHOISIT la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69)** pour le contrôle annuel de sécurité des aires de jeux sur l'ensemble du territoire pour **un montant de 358.00€ HT soit 429.60€ TTC,**

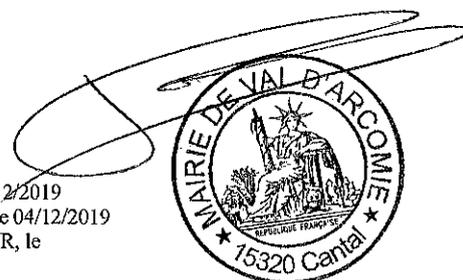
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à signer le contrat 2020/2021/2022 à intervenir avec la Société SOLEUS.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Contrôle 2020 de Sécurité de la structure artificielle d'escalade de Faveroles – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au contrôle de sécurité de la structure artificielle d'escalade de Faveroles pour valider son utilisation.

Ainsi, une seule société a pu être contactée, à savoir la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69) :

Contrôle de Sécurité de la structure artificielle d'escalade de Faveroles en 2020

SOLEUS 69120 Vaux en Velin			
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Elaboration d'un Plan de Prévention des Risques Document obligatoire	1	150.00	OFFERT
Contrôle d'une structure artificielle d'escalade En extérieur à l'école de Faveroles	1	450.00	450.00
		Prix total HT	450.00
		TVA 20%	90.00
		Prix TTC	540.00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CHOISIT la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69)** pour le contrôle en 2020 de la structure artificielle d'escalade de Faveroles pour **un montant de 450.00€ HT soit 540.00€ TTC,**

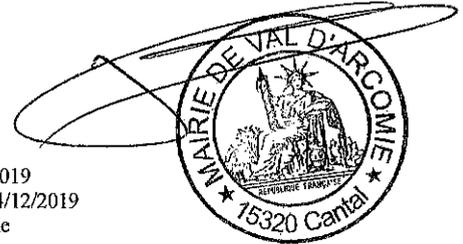
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le « Bon pour accord » à intervenir avec la Société SOLEUS.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET: CONTRAT 2020/2022 pour le contrôle Sécurité de la structure du chapiteau de St-Just – Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au contrôle CTS 34 de la structure du chapiteau de St-Just, et ce, tous les 2 ans.

Ainsi, une seule société a pu être contactée, à savoir la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69) :

Contrôle CTS 34 structure du chapiteau de St-Just pour 2020/2022

SOLEUS 69120 Vaux en Velin			
	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
CTS 34 Contrôle périodique	1	270.00	270.00
1 chapiteau de 150 m2			
		Prix total HT	270.00
		TVA 20%	54.00
		Prix TTC	324.00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

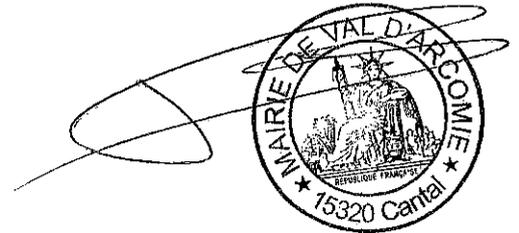
- **CHOISIT la Société SOLEUS à Vaux en Velin (69)** pour le contrôle CTS 34 en 2020 et 2022 de la structure du chapiteau de St-Just pour **un montant de 270.00€ HT soit 324.00€ TTC,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat 2020/2022 à intervenir avec la Société SOLEUS.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

Plaques Vivian
Favenolles
15 320 Val D'Ancemie

le 14. 10. 19

Bonjour M^r le Maire, je fais une proposition de 60^e pour l'achat de deux chapiteaux de st Just.

Dans l'attente de votre réponse
recevez M^r le Maire mes salutations.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Étaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : VENTE de 2 petits chapiteaux de St-Just.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par courrier du 14/10/2019, Monsieur Vivian PLAGNES demeurant au Bourg de Faverolles, sollicite la collectivité pour l'acquisition de 2 petits chapiteaux anciennement utilisés à St-Just, au prix de 60 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

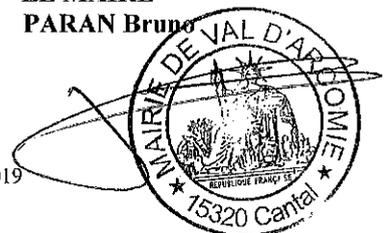
- **DECIDE** de la vente des 2 petits chapiteaux de St-Just pour un montant de 60 € à Monsieur Vivian PLAGNES demeurant au Bourg de Faverolles,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la facturation et plus généralement faire le nécessaire.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno



De : contact-ae6pks6ho@messengerie.leboncoin.fr <contact-ae6pks6ho@messengerie.leboncoin.fr>

Envoyé : mercredi 20 novembre 2019 10:43

À : faverolles <faverolles.mairie@wanadoo.fr>

Objet : Nouveau message concernant l'annonce "Tractopelle massey fergusson 760t" sur leboncoin



Tractopelle massey fergusson 760t

11000 €

Bonjour faverolles,

Vous avez un nouveau message :

NOUVEAU **Patricia**

Bonjour Monsieur le Maire,

Suite a l entretien téléphonique avec votre agent pour l état du tractopelle

Massey Fergusson.

Je vous propose 7000 EUROS NET. Je vous ferai un virement bancaire ou un chèque de banque.

Cordialement

Mr claude Legendre

tel : 06 85 14 05 02

Répondre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : VENTE de matériels : Tractopelle MASSEY-FERGUSON.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la vente du tractopelle Massey-Ferguson Type 760T série n° 6040, peu utilisé au vu de sa vétusté.

De ce fait, une annonce a été passée sur Internet et des acquéreurs nous ont contacté mais un seul a présenté une offre pour le tractopelle (courriel 20/11/2019)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de la vente du tractopelle Massey-Ferguson en faveur de Monsieur Claude LEGENDRE domicilié 23 route de la Course 50250 SURVILLE pour un montant de 7 000 €**

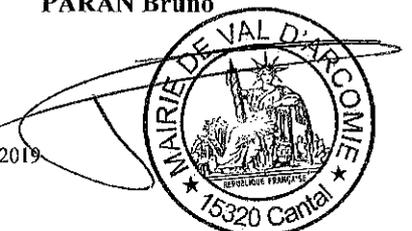
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la facturation et plus généralement faire le nécessaire.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 12/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de rénovation de la salle socio-culturelle avec hébergement à St-MARC : - Avenant Général modifiant le délai d'exécution

- Ordre de service n°2

- Ordre de service n°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux intempéries après le lancement du démarrage des travaux le 17/12/2018, l'entreprise ROGER-MARTIN n'a pu effectuer les travaux de terrassement et a donc pris du retard. Ce retard induit l'obligation de prolonger les délais d'exécution pour l'ensemble des entreprises.

D'où la nécessité d'un avenant général modifiant le délai d'exécution concernant l'ensemble des entreprises de ce chantier. En conséquence, la pré-réception des travaux initialement prévue au 17/10/2019 sera reportée au 20 Janvier 2020.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant général modifiant le délai d'exécution avec l'ensemble des entreprises ainsi que les ordres de service aux entreprises.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la nécessité d'un avenant général modifiant le délai d'exécution des travaux et la notification d'un ordre de service

.../...

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'**avenant général modifiant le délai d'exécution** concernant l'ensemble des entreprises de ce chantier

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et notifier
- **l'ordre de service n°2 aux entreprises**

Lot 4 : JARRIGE
Lot 5 : Sarl COMBE Pascal
Lot 6 : LOZERE ISOLATION
Lot 7 : SERRURERIE DE LA MARGERIDE
Lot 8 : AUBRAC MARGERIDE -CARRELAGE
Lot 9 : Sarl ROLLIER
Lot 10 : VAZ RAVALEMENT
Lot 11 : LOZERE PEINTURE
Lot 12 : SCP CALMELS PETITFOUR
Lot 13 : CHASSAGNY Roger

- **l'ordre de service n°3 aux entreprises**

Lot 1 : ROGER-MARTIN
Lot 2 : Sarl COMBE Pascal
Lot 3 : PARATIAS Thierry

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 16/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Maître d'Ouvrage :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Mairie – Le Bourg de Loubaresse
15 320 VAL D'ARCOMIE

Opération :

Rénovation d'une salle socio-culturelle avec
hébergement à St Marc
15 320 VAL D'ARCOMIE

Maître d'œuvre :

BESSIERES Stéphane – CONCEPT
Architectes DPLG
12 Rue de La Chicane
48 200 SAINT CHELY D'APCHER

AVENANT GENERAL

Modifiant le délai d'exécution des travaux

° ARTICLE 1: MODIFICATION DE DELAI D'EXECUTION °

Le présent Avenant a pour objet de modifier le délai d'exécution initial des travaux de tous les lots.

*En effet, le délai initialement prévu était de **DIX MOIS TOUS CORPS D'ÉTAT** (suivant article 3 de l'acte d'engagement) avec date de démarrage des travaux au **17 Décembre 2018** suivant ordre de service n° 1 à chaque entreprise.*

Rapport détaillé du Maître d'œuvre:

Compte tenu de la date de démarrage des travaux (17 Décembre 2019) et du courrier de l'entreprise Roger Martin adjudicataire du lot n° 1 (Gros-Œuvre – VRD), joint en annexe, mentionnant les intempéries subies.

L'entreprise n'ayant pu effectuer les travaux d'aménagement extérieurs dans les temps impartis, il s'avère nécessaire d'augmenter le délai d'exécution global des travaux de 60 jours (nombre de jours d'intempéries du lot n° 1).

En conséquence, la pré réception des travaux initialement prévue au 17 Octobre 2019 est donc reportée au 20 Janvier 2020.

° ARTICLE 2 : CLAUSES.

Toutes clauses (C.C.A.P.) et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 3 : DIVERS.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après visa du Maître de l'ouvrage.

ARTICLE 4 : VISA.

Est accepté le présent avenant au marché de travaux pour valoir acte d'engagement.

Fait en Un Seul Original,

Le Maître d'ouvrage
Commune de VAL D'ARCOMIE

Dressé par le,
Maître d'œuvre

A VAL D'ARCOMIE, le

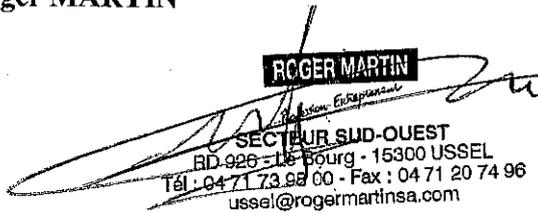
A St Chély d'Apcher, le 25/11/19
P.O.

l'Archimiste Economie de la
construction
17, Quartier du Pont de
Peyre
48100 MARVEJOLS
SIRET : 817 869 175 00015

Pour les entreprises, faire précéder la mention manuscrite "Lu et approuvé", signature et cachet:

Lot n ° 1 Gros-Œuvre – VRD :

Roger MARTIN


SECTEUR SUD-OUEST
RD 928 - Le Bourg - 15300 USSEL
Tél : 04 71 73 98 00 - Fax : 04 71 20 74 96
ussel@rogermartinsa.com

Lot n ° 2 Charpente bois:

SARL COMBE Pascal


COMBE PASCAL
MENUISERIE AGENCEMENT
INTERIEUR EXTERIEUR
04 71 60 71 00
6 place du Lander 15100 SAINT-FLOUR
Siret 424 495 117 00014 - APE/NAF 4322A

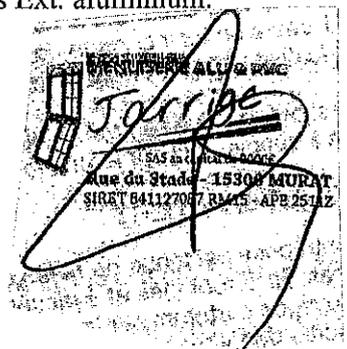
Lot n ° 3 Couverture et bardage zinc:

PARATIAS Thierry

Entreprise PARATIAS Thierry
Couverture - Zinguerie - Etanchéité - Charpentes
DU FORT
15320 RUYEN EN MARGERIDE
Tél. 04 71 23 42 82 - Fax 04 71 23 43 00
Siret 442 834 024 00014

Lot n ° 4 Menuiseries Ext. aluminium:

JARRIGE


MENUISERIE ALL & WAG
JARRIGE
SAS au capital de 100000 €
Avenue du Stade - 15300 MURAT
SIRET 841127087 RM45 - APE 2512Z

Lot n ° 5 Menuiseries Int. bois:

SARL COMBE Pascal

Lot n ° 6 Doublages – Cloisons - Plafonds:

LOZERE ISOLATION


COMBE PASCAL
MENUISERIE AGENCEMENT
INTERIEUR EXTERIEUR
04 71 60 71 00
6 place du Lander 15100 SAINT-FLOUR
Siret 424 495 117 00014 - APE/NAF 4322A


LOZERE ISOLATION SARL
au capital de 25 500 €
ZA de Gardès - 48002 MENDE Cedex
Tél. 04 66 48 16 34 - Fax 04 66 45 48 68
Siret : 534 591 672 00017
entreprise@lozereisolation.fr

Lot n ° 7 Ferronnerie - Serrurerie:

SARL SERRURERIE DE LA MARGERIDE

SARL SERRURERIE DE LA MARGERIDE
Joël COUTAREL - Fabien ROUSSET
15320 RUYNES EN MARGERIDE
Tél: 04 71 23 94 10 Fax: 04 71 23 94 10
SIRET: 43227801800010
E-Mail: serrurerie.margeride@orange.fr

Lot n ° 8 Chapes – Carrelages - Faïences:

AUBRAC MARGERIDE CARRRELAGE

Aubrac Margeride Carrelage SARL
Ortizel 48200 St Pierre-Le-Vieux
04.66.31.44.20 / amc48200@orange.fr
Siret : 521 222 224 000 11

Lot n ° 9 Sols souples:

SARL ROLLIER

RELEVEMENTS SOLS ET MURS
S.A.R.L. ROLLIER
au capital de 12436
1 rue Bourgnonnel - B.P. 16300 L'HIPAT
Tél. 04 71 20 12 59 Fax 04 71 20 15 40
SIRET: 43227801800010
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 12 330 388 593

Lot n ° 10 Enduits extérieurs:

VAZ RAVALEMENT

SARL VAZ R/VALEMENT
5 rue des Sauvagelles -
Lotissement Lou Devez - 48000 MENDE
famille.vaz0619@orange.fr
Tél/Fax : 04 66 49 30 06 - Port. 06 33 54 70 48
Siret : 503 954 059 00013

Lot n ° 11 Peinture - Nettoyage:

LOZERE PEINTURE

Sarl LOZERE PEINTURE

M. Simon BRUNEL
Peintures - Revêtements de sols
3 rue de la Draine - 48000 MENDE
Tél. 04 66 49 33 26 - Fax 04 66 65 14 80
Siret: 507 550 708 00036 - APE: 4334Z

Lot n ° 12 Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation:

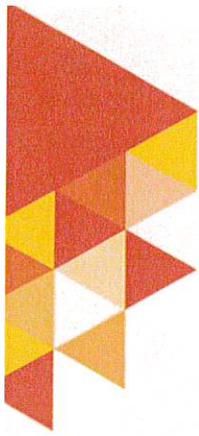
SCP CALMELS PETITFOUR

Société Calmels Petitfour
21 av. du Corral Delorme 45100 SAINT FLOUP
Tél. 04 71 60 02 83 - Fax 04 71 60 48 09
SIRET: 451 082 704 00019 - APE: 4322A
TVA intracommunautaire FR 52 454 062 /04

Lot n ° 13 Electricité – Courants forts et faibles:

CHASSANY Roger

M. CHASSANY Roger
Electricité générale - Ménager - TPS
15170 ANTERRIEUX
Tél/Fax : 04 71 23 57 19
TVA INTRA-FR 12 330 388 593



M Le Maire

Mairie

15320 – VAL D'ARCOMIE

À USSEL, le 14/10/2019

Marché : COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE (Rénovation d'une salle socio culturelle avec hébergement)
LOT N°1 GROS ŒUVRE VRD
CONSTAT D'INTEMPERIE

Monsieur Le Maire,

Le compte rendu N°33 fait apparaitre 59 jours de retard pour le lot visé en objet.
Nous vous rappelons que l'ordre de service de démarrage a été donné le 17/12/2018, en cette période vous comprendrez aisément que le gel et la pluie sont très préjudiciable pour nos prestations.

Nous avons commencé les terrassements le **09/02/2019** soit **54 jours** plus tard.
Nous avons du arrêter les travaux également du **22/02/2019** au **27/02/2019** soit encore **6 jours**.

Outre l'incidence des intempéries, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération les travaux complémentaires demandés.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef de Secteur,

P LOUBEYRE



Agence MASSIF CENTRAL

R.D.926 - Le Bourg - 15 300 USSEL (Cantal)

☎ 04 71 73 98 00 🏠 04 71 20 74 96 ✉ ussel@rogermartinsa.com

SIRET 391 338 449 00161

Siège Social:

ROGER MARTIN - 4, Avenue Jean Bertin - Parc Technologique - B.P. 77971 - 21 079 DIJON Cedex

SAS au CAPITAL de 3 222 076 € - CODE APE 4312B - RCS DIJON 391 338 449 - TVA Intracommunautaire FR 12 391 338 449

www.rogermartinsa.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à Monsieur et Madame Hervé ALBISSON à la Brugère de Faverolles – Délibération complémentaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de l'enquête publique concernant l'aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à La Brugère de Faverolles à Monsieur et Madame Hervé ALBISSON ainsi que l'avis favorable du Commissaire enquêteur assorti de recommandations (Dél. du 25/07/2017 et Arrêté n°11-2018 du 16/04/2018).

Par délibération du 09/07/2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'aliénation de 533 m2 du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à La Brugère de Faverolles ; les propriétaires riverains ayant validé par signature le plan de bornage.

Cependant dans le cadre réglementaire de la procédure, la Commune a transmis un courrier de mise en demeure aux propriétaires riverains d'acquiescer la portion de chemin attenante à leur propriété avec une réponse attendue dans le délai d'un mois.

Réponse a été faite par M. CONTERIO Philippe avec une offre d'achat du talus soit 25 m2 à 5 € le m2

Réponse a été faite par M. DOMAS Philippe avec une offre d'achat du talus à 2 € le m2 .

Aucune réponse de M. PERRIN Jean-Hubert

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

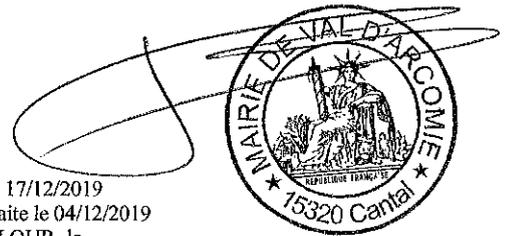
- **CONFIRME** la délibération du 25/03/2019 pour l'aliénation de 533 m² du chemin rural reliant la VC n°10 à leur habitation à Monsieur et Madame Hervé ALBISSON à La Brugère de Faverolles,
- **DECIDE** de la cession de ce chemin au prix de 2.50 € le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir (la servitude du réseau AEP existante au profit de la collectivité sera mentionnée dans l'acte de cession); les frais de géomètre et de notaire restant à la charge des intéressés.

POUR : 26 Voix

ABSTENTION : 4 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 17/12/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°1 Démolition - Terrassement - VRD

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SAS CASTEL PÈRE & Fils
Champ de Baral - 4 Avenue du Sailhant - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais **jusqu'au 04 Avril 2020.**

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SAS CASTEL PÈRE & Fils

CASTEL SAS

TRAVAUX PUBLICS - AGRICOLES - TRANSPORT
4, avenue du Salliant - 15100 - SAINT-FOUR

Tél. 04 71 23 29 15

Mail : carlcastel.tp@orange.fr
SIRET: 385 116 126 00022 - APE : 0161Z
TVA intracommunautaire : FR 11335106120



Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°2 Gros Œuvre

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL Pierre DE ROSSO
ZA Gare de Coren - BP5 - 15102 SAINT-FLOUR Cedex

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL Pierre DE ROSSO

SARL Pierre de ROSSO

Capital 70 000 € - APE 4399C

ZA Gare de Caten - BP 5 15102 ST FLOUR Cedex

Tél: 04 71 60 71 32 Fax 04 71 60 71 14

TVA Intracom FR 35 394 703 904 0034

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°3 Ravalement

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL SALESSE Daniel
6 Allées des Tilleuls - Ferme Biron - 15230 PIERREFORT

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL SALESSE Daniel

SARL SALESSE
BOUTEVILLE, TP, Crépin
40000 VAL D'ARCOMIE
05 49 12 12 12 - 05 49 12 12 12
05 49 12 12 12



Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°4 Charpente Bois

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL FALCON Fils
Le Beau Chatel - Faverolles - 15320 VAL D'ARCOMIE

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL FALCON Fils

Sarl **FALCON FILS**
Menuiserie - Charpente - Plaquiste
Maçonnerie bois
Le Beau Châtel 15320 - FAVEROLLES
Tél. **04 71 23 46 26** Fax **04 71 23 49 50**
SIRET : 434 037 669 00018

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°5 Couverture - Zinguerie

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL PARATIAS Thierry
Rue du Foirail - 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL PARATIAS Thierry

Entreprise PARATIAS Thierry
Menuiserie - Zinguerie - Etanchéité - Charpentes
Du Pôlain
15020 RUYNES EN MARGERIDE
Tél. 04 71 23 42 82 - Fax 04 71 23 48 00
Siret 442 834 024 00014

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

**AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS
AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Lot n°6 Menuiseries Extérieures Aluminium

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL COUTAREL MENUISERIE ALU
La Gare de Coren - 15100 COREN

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL COUTAREL MENUISERIE ALU



Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°7 Menuiseries Intérieures

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL FALCON Fils
Le Beau Chatel - Faverolles - 15320 VAL D'ARCOMIE

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL FALCON Fils

Sarl **FALCON FILS**
Menuiserie - Charpente - Plaquiste
Maison ossature bois
Le Beau Chatel - 17320 - FAVEROLLES
Tél. **04 71 23 46 26** Fax **04 71 23 49 50**
SIRET : 434 037 669 0018

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°8 Plâtrerie - Isolation

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

PSB BRASSINE Nicolas
14 rue du 19 mars 1962 - 15230 PAULHENC

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

PSB BRASSINE Nicolas

P.S.B.
Plâtrerie - Stak Brassine
Le Bourg 15230 PAULHENG
Tél./Fax : 04 71 23 38 38
Mail : entreprisepsb@orange.fr
SIRET 488 491 341 00027
TVA Intracom. FR 72 488 491 341

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°9 Carrelage - Faïence

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

EURL CAROPRO
Baradoux - 15100 LES TERNES

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

EURL CAROPRO



Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°10 Peinture - Sols souples

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL BOUSSUGE Jean-Claude
Lair de Ioubaresse - 15320 VAL D'ARCOMIE

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL BOUSSUGE Jean-Claude

SARL BOUSSUGE J.C.
Peinture - Revêtements
LAIR - 15300 LOUBARESE
Tél. 04 71 23 46 75 Fax 04 71 23 91 49
S. C. 85 8 10. SIREN 852 122 522

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°11 Serrurerie - Couverture bac acier

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL SERRURERIE DE LA MARGERIDE
ZA Belvezet - 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL SERRURERIE DE LA MARGERIDE

SARL SERRURERIE DE LA MARGERIDE
Joël COUTAREL - Fabien COUSSET
15320 RUYNES EN MARGERIDE
Tél. 04 71 23 94 10 Fax. 04 71 23 94 10
SIRET 43227801800010
E Mail: serrurerie.margeride@orange.fr

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°12 Electricité - Courants Forts et Faibles

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE

Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL MOURGUES Serge

3 rue de la Planèze - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL MOURGUES Serge

SARL MOURGUES, Serge
3, rue de la Planète - 15400 ST-FLOUR
Tél. 04 71 60 96 91 - Fax 04 71 60 49 16
RCS AURILLAC 330 032 830
S.A.R.L. au capital de 25000 Euros

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°13 Chauffage - Plomberie - Sanitaires - Ventilation

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&

SARL MOURGUES Serge
3 rue de la Planèze - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SARL MOURGUES Serge

SARL MOURGUES Serge
3, rue de la Plante - 15100 ST-LOUR
Tél. 04 71 60 05 91 - Fax 04 71 60 49 16
RCS AUFRANCE 330 032 830
S.A.R.L. au Capital de 25000 Euros

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Rénovation de la Salle Polyvalente de FAVEROLLES et mise en place d'un réseau de chaleur

**Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE**

AVENANT DE PROLONGATION DES DÉLAIS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°14 Equipement cuisine

ENTRE :

Commune de VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Bruno PARAN, Maire

d'une part,

&
SAS EQUIP' FROID
26 route de Saigne - 19000 TULLE

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution des travaux suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS desservant le bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT.

Le chantier a été arrêté pour le déplacement et de la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus tard.

Entrant dans la période hivernale, les enduits et les derniers aménagements extérieurs ne pourront se faire que courant mars.

ARTICLE 2 : DELAIS :

Le délai initial était de 9 mois avec un ordre de service de démarrage des travaux au 07 Février 2019.

Il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au **04 Avril 2020**.

ARTICLE 3 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

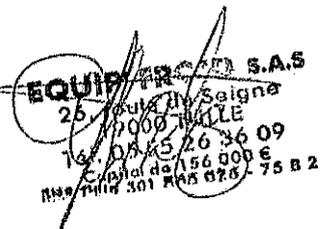
Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le

Monsieur Bruno PARAN
Maire de VAL D'ARCOMIE

SAS EQUIP' FROID

Le Président
ESTRADE Frédéric



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Rénovation de la salle polyvalente de Faverolles et mise en place d'un réseau de chaleur:

- Avenant de prolongation des délais d'exécution
- Ordre de service n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la découverte inopinée d'un coffret ENEDIS (desservant le Bourg sous le bâtiment actuel et absent des DICT) après le lancement du démarrage des travaux le 07/02/2019, le chantier a été arrêté pour le déplacement et la réimplantation de ce coffret. De ce fait, le chantier a repris 3 mois et demi plus retard.

Ce retard induit l'obligation de prolonger les délais d'exécution pour l'ensemble des entreprises.

D'où la nécessité d'un avenant de prolongation des délais d'exécution concernant chacune des entreprises de ce chantier; les délais sont prolongés jusqu'au 4 Avril 2020.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant de prolongation des délais d'exécution avec chacune des entreprises ainsi que les ordres de service aux entreprises.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nécessité d'un avenant de prolongation des délais d'exécution des travaux et la notification d'un ordre de service

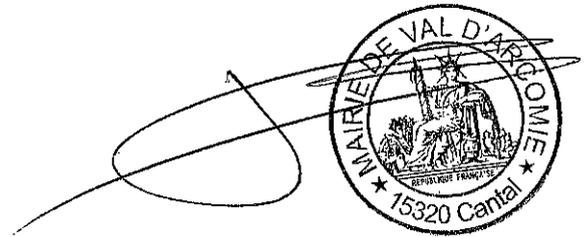
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'**avenant de prolongation des délais d'exécution** avec chacune des entreprises,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et notifier l'**ordre de service n°2** aux entreprises.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 16/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS de LOCATION des salles des Fêtes au 1^{er} Janvier 2020 sur le territoire de Val d'Arcomie.

Monsieur le Maire de Val d'Arcomie expose au Conseil Municipal la nécessité d'harmoniser les tarifs de location des salles des Fêtes de Loubaresse, Faverolles et St-Marc à compter du 1^{er} Janvier 2020 au nom de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie.

A ce titre, les tarifs proposés sont les suivants :

<i>LOCATION salles des Fêtes</i>	LOUBARESSE et FAVEROLLES		SAINT-MARC	
	Tarif	Cautio	Tarif	Cautio
<i>Associations communales</i>	0	100 €	0	100 €
<i>Particuliers de Val d'Arcomie</i>	100 €	300 €	60 €	300 €
<i>Associations extérieures</i>	200 €	300 €	120 €	300 €
<i>Particuliers extérieurs</i>	200 €	300 €	120 €	300 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:
- **VALIDE** les tarifs de location des salles des Fêtes de Val d'Arcomie proposés ci-dessus, à compter du 1^{er} Janvier 2020 ; les contrats de location seront rédigés conformément à ces nouveaux tarifs.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 18/12/2019

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Étaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Travaux de rénovation de la salle socio-culturelle avec hébergement à St-MARC : Lot n°8 Chapes-Carrelages-Faïences
Avenant n°1
Ordre de service n°3**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu du choix des carrelages lors des travaux de rénovation de la salle socio-culturelle avec hébergement de St-Marc, il y a lieu d'ajuster le devis initial.

De ce fait, cela induit une augmentation du montant initial des travaux d'où la nécessité d'un avenant.

Le montant initial du marché signé avec l'entreprise AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE Sarl au montant de **13 923.12 € HT** passerait ainsi **avec avenant à 16397.04 € HT**.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché avec l'Entreprise AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE Sarl.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. **APPROUVE** la nécessité d'un avenant et la notification d'un ordre de service

.../...

· **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise **AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE Sarl** pour un montant de marché avec avenant s'élevant à **16397.04 € HT** soit **19676.44 € TTC**.

· **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et notifier l'ordre de service n°3 à l'entreprise **AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE Sarl**.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 19/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Titulaire d'ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Mairie – Le Bourg de Loubresse
15 320 VAL D'ARCOMIE

Opération :

Rénovation d'une salle socio-culturelle avec
hébergement à St Marc
15 320 VAL D'ARCOMIE

Maître d'œuvre :

BESSIERES Stéphane – CONCEPT
Architectes DPLG
12 Rue de La Chicane
48 200 SAINT CHELY D'APCHER

Titulaire du Marché :

SARL Aubrac Margeride Carrelage
7 Avenue des entrepreneurs
48 200 St CHELY D'APCHER

AVENANT N°01

LOT N° 08: CHAPES – CARRELAGES - FAIENCES

Date de Notification de Marché	: 17/12/2018
Délai d'Exécution tous corps d'état (hors préparation)	: 10 mois
Montant du Marché Initial H.T.	: 13 923,12 €
Montant cumulé suivant les précédents Avenants	: 13 923,12 €
Avenant n°	: 01
Avec incidence sur le montant du marché	: <input checked="" type="checkbox"/>
Sans incidence sur le montant du marché	: <input type="checkbox"/>
MONTANT EN MOINS H.T.	- 0,00 €
MONTANT EN PLUS H.T.	+ 2 473,92 €

Nouveau montant H.T. du marché compte tenu de cet Avenant : 16 397,04 €

° ARTICLE 1 : PRIX °

Le présent Avenant a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire compte tenu du rapport justificatif établi par le maître d'œuvre «devis de l'entreprise joint à l'avenant»

Rapport détaillé du Maître d'œuvre:

Définition des travaux modificatifs ou supplémentaires :

Suite au choix des carrelages par la maîtrise d'ouvrage, il a été convenu d'ajuster le devis initial, suivant le nouveau joint en annexe.

Compte tenu du présent Avenant les travaux sont rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire.

LOT N° 08: CHAPES – CARRELAGES - FAIENCES

ENTREPRISE : SARL A.M.C.

	MONTANT H.T	TVA 20%	(autre taux de TVA)	MONTANT T.T.C
MARCHE INITIAL	13 923,12	2 784,62		16 707,74
AVENANT N° 1	2 473,92	494,78		2 968,70
AVENANT N° 2				
AVENANT N° 3				
NOUVEAU MONTANT	16 397,04 €	3 279,40 €		19 676,44 €

° ARTICLE 2 : DELAIS.

Sans modification des délais d'exécution tous corps d'état.

Avec modification des délais d'exécution tous corps d'état.

(si modification des délais joindre le nouveau calendrier d'exécution)



° ARTICLE 3 : CLAUSES.

Toutes clauses (C.C.A.P.) et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

° ARTICLE 4 : DIVERS.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après visa du Maître de l'ouvrage.

Fait en Un Seul Original,

La Personne Responsable
du Marché

P/O le Maître d'œuvre
A Marvejols, le 26/11/19

Le Maître d'Ouvrage,
Commune de Val d'Arcomie
Mention manuscrite
« Lu et approuvé »

M. Greze Alexandre

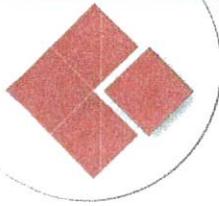
AUBRAC MARGÉRIE CARRELAGE SARL
GREZE Alexandre
Orizet 48200 St Pierre-Le-Vieux
Tél : 04.66.31.44.20 / amc48200@orange.fr
Siret : 621 222 224 000 11

l'Archimiste Economie de la
construction
17, Quartier du Pont de
Peyre
48100 MARVEJOLS
SIRET : 817 869 175 00015

AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE SARL

Date: 09/09/2019

Chantier: Rénovation d'une salle socio-culturelle avec hébergement - Le Bourg de Saint Marc
15320 Val d'Arcomie



CARRELEUR
GREZE Alexandre
Dépôt : 7 avenue des entrepreneurs
48200 Saint Chély d'Apcher
06 78 37 36 43
amc48200@orange.fr

Commune de Val d'Arcomie
Mairie - Le Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie

Devis

Désignation	Quantité		U	Prix unitaire	Total	
	Prévue	Réalisée		Euros	Euros	
Lot n°8 Chapes-Carrelages-Faïences						
Travaux en moins value:						
Hébergement à St Marc						
Fourniture et pose de faïence 20*40 Object de chez Rako	-54,95		m²	32,00 €	1 758,40 €	
Salle socio-culturelle à St Marc						
Fourniture et pose collée de cx 60*60 Glade Rectifié de chez Pavigrés	-81,96		m²	46,10 €	3 778,36 €	
Fourniture et pose de plinthes assorties	-41,20		ml	9,00 €	370,80 €	
Fourniture et pose collée de cx 30*30 R11 Pavigrés série technico et joint époxy	-15,50		m²	42,28 €	655,34 €	
Fourniture et pose de plinthes à gorges	-13,91		ml	11,00 €	153,01 €	
Fourniture et pose de faïence 20*40 Object de chez Rako	-58,92		m²	32,00 €	1 885,44 €	
Travaux en plus value:						
Hébergement à St Marc						
Fourniture et pose de faïence 25*50 Smart Beige avec une frise Taupe de chez STN	54,95		m²	44,95 €	2 470,00 €	
Salle socio-culturelle à St Marc						
Fourniture et pose collée de cx 60*60 Docks Gate	77,58		m²	55,20 €	4 282,42 €	
Fourniture et pose de plinthes assorties	41,20		ml	17,19 €	708,23 €	
Fourniture et pose collée de cx 45*45 Docks Gate	19,88		m²	48,60 €	966,17 €	
Fourniture et pose de faïence 25*50 Smart Taupe et Beige sur 1,25 de Ht de chez STN	58,92		m²	44,95 €	2 648,45 €	
<p>AUBRAC MARGERIDE CARRELAGE SARL GREZE Alexandre Ortizet 48200 St Pierre-Le-Vieux Tél : 04.66.31.44.20 / amc48200@orange.fr Siret : 521 222 224 000 11</p> <p>L'archimiste Economie de la construction</p>						
<p>Attention: Un acompte de 30% devra être versé à la commande, puis 30% au démarrage des travaux. Les 40% restants seront à payer la fin des travaux 30 jours maximum après la date d'envoi de la facture finale (facture finale réalisée à partir du dernier devis établi et accepté avec les plus et les moins à réaliser sur le chantier). Devis valable 3 mois. A retourner avec BON POUR ACCORD et signer.</p>				Code TVA	TOTAL	2 473,92 €
				1	20,00%	494,79 €
					10,00%	- €
				TOTAL TTC		2 968,71 €
<p>Siège social : Ortizet 48200 Saint Pierre-le-Vieux Téléphone: 04.66.31.44.20 N°SIRET 5212222400011 - CODE APE 4333Z - CIC ST CHELY D'APCHER N°0020144001</p>						

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative AS N°1/ 2019 – VAL D'ARCOMIE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 61551 : Entretien matériel roulant		7.000 €		
D 60612 : Energie - Electricité		8.000 €		
D 60631 : Fournitures d'entretien		3.000 €		
D 6067 : Fournitures scolaires		1.500 €		
D 62878 : A d'autres organismes (Intérim CDG)		20.000 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		39.500 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		4.000 €		
D 6451 : Charges sociales		500 €		
D 6411 : Personnel titulaire	20.000 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	15.500 €			
D 657364 : Subv. Fonct. Etabl. Indust., commerc.		12.000 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		12.000 €		
D 022 : Dépenses imprévues	12.000 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	12.000 €			
R 6419: Remboursements sur rémunérations du personnel				24.000 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				24.000 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		24.000 €		24.000 €

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 23/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative AS N°1/ 2019 – EAU

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 61523 : Entretien et réparations réseaux		5.000 €		
D 6378 : Autres impôts et taxes (Redev. Prélev. Eau)		9.000 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		14.000 €		
D 701249 : Revers. Redevance pollution		12.000 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		12.000 €		
D 022 : Dépenses imprévues	5.000 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	5.000 €			
R 7011 : Eau				9.000 €
TOTAL R 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services, ...				9.000 €
R 74 : Subvention commune				12.000 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation				12.000 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		21.000 €		21.000 €

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 23/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
PARAN Bruno



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CREATION d'EMPLOIS - Emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} Février 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. La délibération précise le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet en raison du départ de la Secrétaire de la mairie-annexe de St-Just au 01/04/2019 et au vu de la nécessaire réorganisation des services administratifs,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, à savoir :

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: 8h30-12h00 et 13h00-17h15
Mercredi: 8h30-12h30**

- le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1^{er} Février 2020 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif territorial

Grade : Adjoint Administratif territorial principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif 1 (28h)

- nouvel effectif 1 (35h)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-LOUR, le



Département :
CANTAL

Commune :
VAL D'ARCOMIE

Section : B
Feuille : 195 B 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/02/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

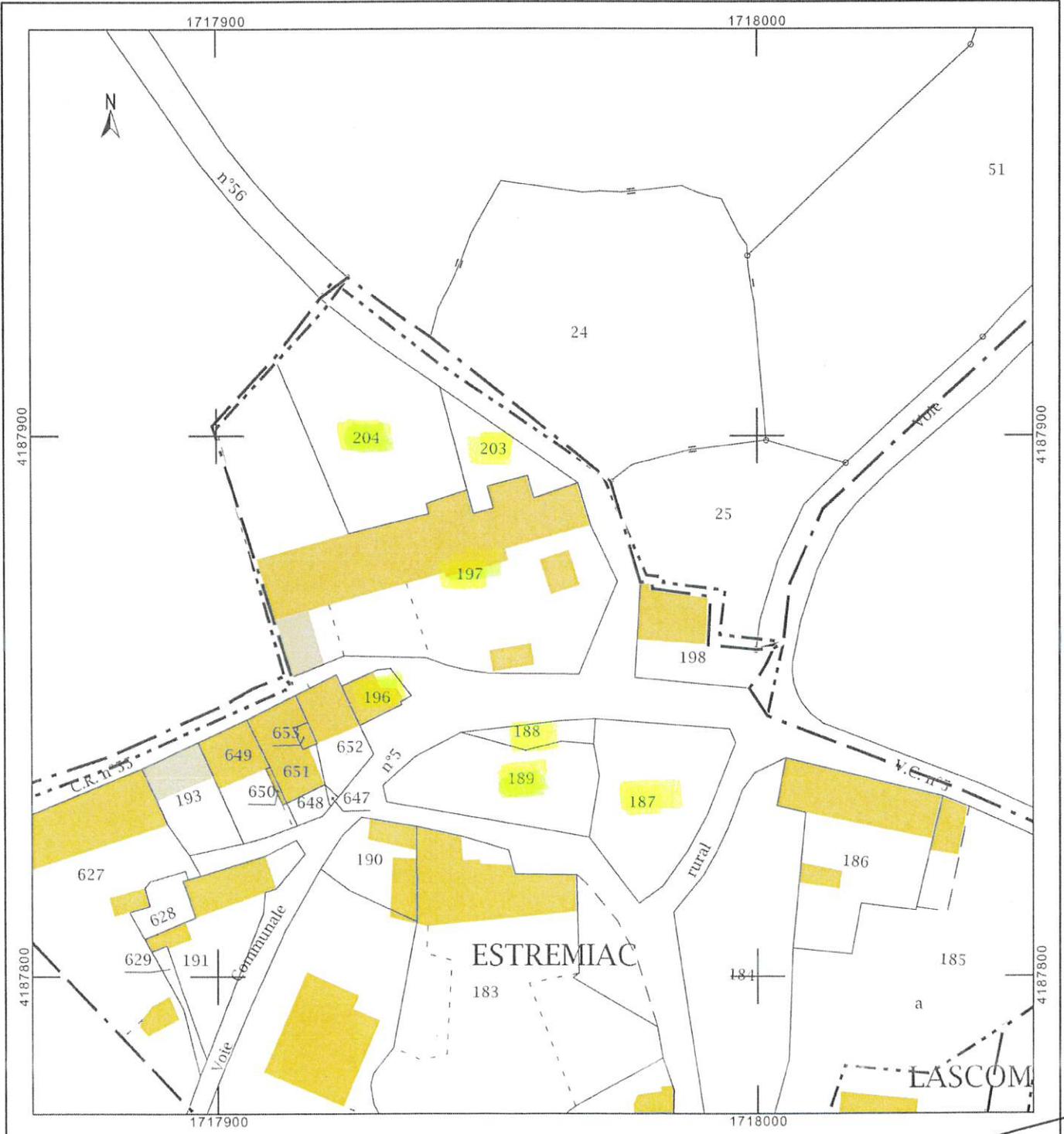
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77
cdif.aurillac@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : VENTE du Domaine d'Estrémiac à Saint-Just – Fixation du prix.
Autorisation de signature du mandat de vente.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 19/02/2019 validant le projet de cession du Domaine d'Estrémiac à Saint-Just comportant corps de logis, granges-étables, porcheries, abreuvoirs, maison de fermier et terrains attenants ou proches soit une propriété bâtie et non-bâtie de 45a 50ca; ce bien rural étant inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Le service des Domaines a bien été sollicité afin d'avoir une estimation des biens concernés dans le cadre du processus de cession mais à ce jour, aucune réponse ne nous a été faite.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **CONFIRME** la vente du Domaine d'Estrémiac à Saint-Just (plan ci-annexé),
- **FIXE** le prix de vente à la somme de 350 000 € (TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS)
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le mandat de vente correspondant auprès de Maître BESSE-SABATIER à Saint-Flour 15100 et à signer tous documents afférents à cette mise en vente ainsi que des différents titres de propriété.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
PARAN Bruno



DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE
Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Demande d'extension du label STATION VERTE à l'ensemble de la Commune nouvelle de Val d'Arcomie.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les anciennes communes de Loubresse et Saint-Just disposent du label Station Verte auprès de la Fédération Française des Stations Vertes sous l'identité « Le Garabit » de part la mise en place et le développement de structures touristiques.

Afin d'étendre ce label à l'ensemble de la Commune de Val d'Arcomie, il y a lieu de solliciter une demande d'extension avec le changement du nom de la Station Verte en « Valdarcomie »

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter la Fédération Française des Stations Vertes pour une demande d'extension du label Station Verte à l'ensemble de la Commune de Val d'Arcomie, avec le changement du nom de la Station Verte en « Valdarcomie »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles en application de cette délibération et plus généralement faire le nécessaire.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
PARAN Bruno





Commune de VAL d'ARCOMIE

Village : "SAINT-JUST"

Propriété des Consorts CUSSAC

Cadastre : Section 195 ZL n°73p

Propriété de la Commune de VAL d'ARCOMIE

Cadastre : Section 195 ZL n°71

PLAN d'ARPENTAGE

Cession à la Commune de VAL d'ARCOMIE

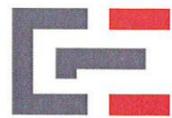
73p) - Superficie arpentée: 445m²

73p) - Superficie arpentée: 9m²

PLAN CONCOURANT à la DETERMINATION du DOMAINE COMMUNAL

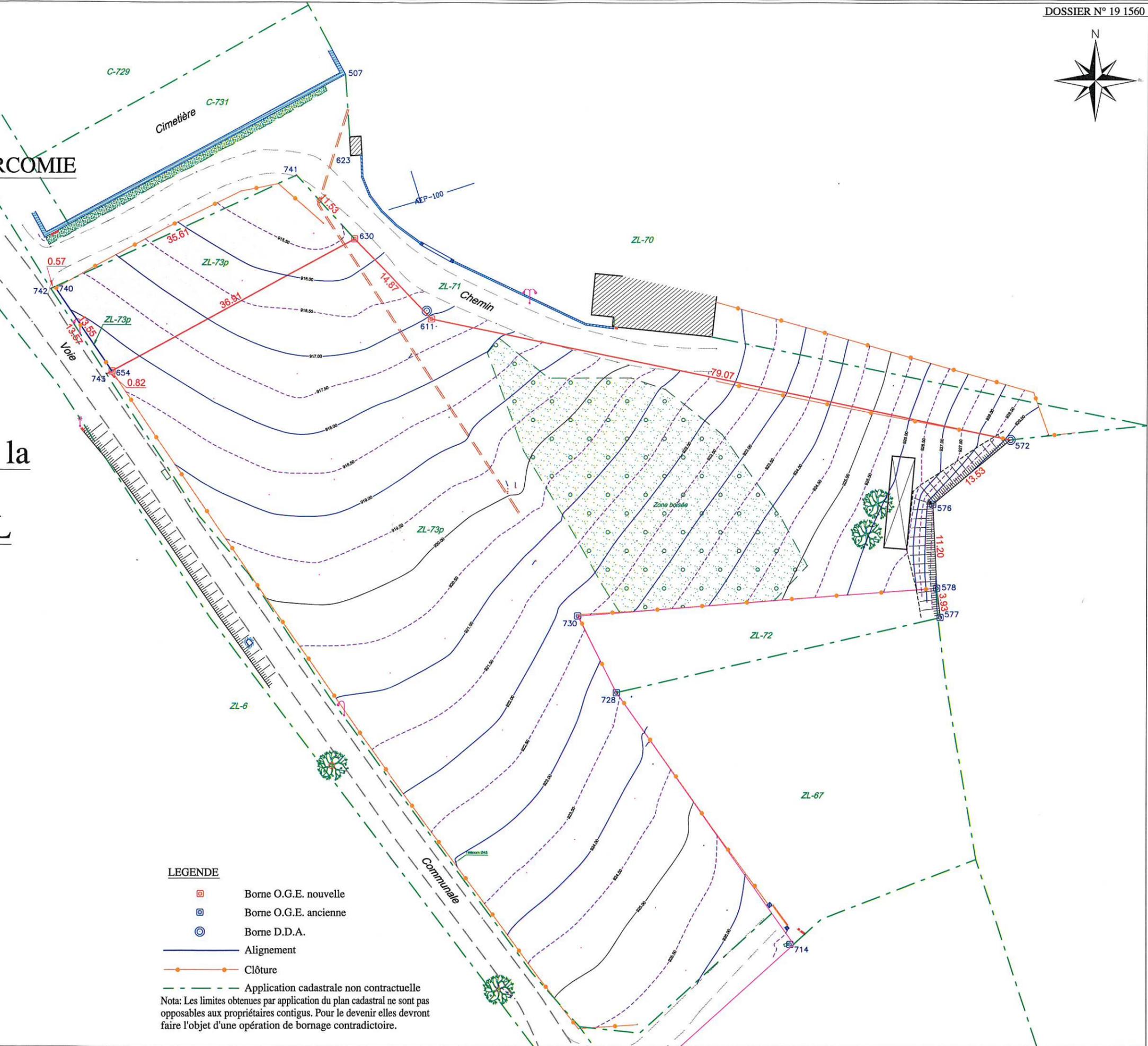
740-654

Echelle:1/500



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dressé par le Géomètre-Expert D.P.L.G. soussigné:
A MARVEJOLS le 06 Janvier 2020.



LEGENDE

- Borne O.G.E. nouvelle
 - Borne O.G.E. ancienne
 - Borne D.D.A.
 - Alignement
 - Clôture
 - Application cadastrale non contractuelle
- Nota: Les limites obtenues par application du plan cadastral ne sont pas opposables aux propriétaires contigus. Pour le devenir elles devront faire l'objet d'une opération de bornage contradictoire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION de terrain appartenant aux Héritiers CUSSAC René pour l'aménagement d'une aire de stationnement à proximité du stade de football à Saint-Just.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les Héritiers CUSSAC René à St-Just ont proposé à la Commune la vente d'une partie de la parcelle 195 ZL 73 soit 454 m² au prix de 10.50 € le m² (document d'arpentage ci-annexé) permettant ainsi l'aménagement d'une aire de stationnement à proximité du stade de football à Saint-Just.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le principe de l'acquisition de terrain appartenant aux Héritiers CUSSAC René à St-Just 15320 avec le projet d'aménagement d'une aire de stationnement à proximité du stade de football à Saint-Just,
- **DECIDE** de l'acquisition de 454 m² de la parcelle 195 ZL 73 au prix de 10.50 € le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de Maître BESSE-SABATIER à St-Flour; les frais de notaire étant à la charge de la Collectivité.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno



Sarl FALCON Fils

Menuiserie Charpente Plaquiste

Maison ossature bois

15320 VAL D'ARCOMIE

Tél : 04 71 23 46 26 - Fax : 04 71 23 49 50 - email : sarlfalconfils15@gmail.com

D E V I S

Edité à VAL D'ARCOMIE, le 11 janvier 2020

Référence :20258**Conçu le** :09/01/20**Objet du devis****Commune Val d' Arcomie**

Le Bourg Loubaresse

15320 VAL D'ARCOMIE

Restauration de la Toiture du Presbytère de La bessaire de Lair.

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Fourniture et mise en place d'un échafaudage de chantier, protection et sécurité. Démolition	M2	137,50	6,70	921,25
2	Dépose de couverture totale de toiture en tuiles romanes ou mécaniques, avec soin pour réemploi, pour moins de 7 mètres de hauteur.	M2	164,00	6,90	1 131,60
3	Dépose de voliges, sans soin et avec jet.	M2	10,00	6,65	66,50
4	Dépose de liteaux, sans soin et avec jet.	M2	492,00	1,86	915,12
5	Démolition des cheminées existantes jusqu'a la base. CHARPENTE	U	2,00	858,00	1 716,00
6	Fourniture et pose de sablière en pin de pays traité.	En s	0,84	1 076,00	903,84
7	Fourniture et pose de voliges en sapin traité classe 2 de 27 mm.(En prévision et pour rebouchage des cheminées).	M2	10,00	21,63	216,30
8	Fourniture et pose de papier de sous toiture Diflex thermo P ou similaire. COUVERTURE	M2	164,00	7,30	1 197,20
9	Fourniture et pose de tuiles en terre cuite rouge PV 10 Huguenot (similaire au existante) sur doubles litelages.	M2	164,00	36,00	5 904,00
10	Faîtage par closoir zinc et plomb et Faîtière arêtier 1/2 ronde à emboîtement.	MI	34,80	74,00	2 575,20
11	Plus valus pour tranchis biais.	MI	69,60	15,00	1 044,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
12	About d' arêtier	U	4,00	18,51	74,04
13	Rencontre 3 grandes ouvertures rondes.	U	2,00		
14	Fourniture de conduit de cheminée TRADINOV Rectangle hauteur spéciale chapeau classique, Haut 1460 mm et tuyaux diamètre 230 mm isolé. Cadre de fixation, embase d'étenchéité.	U	2,00	1 308,52	2 617,04
15	Pose et raccordement de l'ensemble. Rasement et raccord de maçonnerie non compris.	U	2,00	495,00	990,00

Total H.T.	20 272,09
Total T.V.A. 20,00 %	4 054,42
Total T.T.C.	24 326,51
Net à payer (Euro)	24 326,51

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.
Taux de pénalité de retard : 0 %.

A : le : / /

Mode de Règlement :

Signature Entreprise

Devis N° 20258

Bon pour Accord.

Signature Client :

Sarl FALCON Fils
 Menuiserie Charpente Plaquiste
 Maison ossature bois
 15320 VAL D'ARCOMIE
 Tél : 04 71 23 46 26 - Fax : 04 71 23 49 50 - email : sarlfalconfils15@gmail.com

D E V I S	<p>Commune Val d' Arcomie Le Bourg Loubairesse</p> <p>15320 VAL D'ARCOMIE</p>
Edité à VAL D'ARCOMIE, le 14 janvier 2020	
<p>Référence :20259 Conçu le : 14/01/20</p> <p>Objet du devis</p>	
Restauration de la Toiture de l' ancien Presbytère de La bessaire de Lair. (Isolation des Combles).	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Isolation des combles de l'ancien presbytère de la Bessaire de lair. Fourniture et pose de laine de verre en double couches: Isoconfort 35 en 80 mm R de 2.25 m2.K/w sans pare vapeur entre chevrons. Isoconfort 35 en 200 mm R de 5.7 m.K/W revetu Kraft. Compris suspente et fourrures pour tenir l'ensemble.	M2	151,00	45,65	6 893,15
2	Fourniture et pose d'une membrane pare vapeur type Vario duplex de chez Isovert. Qualibat RGE et ECO ARTISAN N° E-E106920.	M2	151,00	10,41	1 571,91

Total H.T.	8 465,06
Total T.V.A. 5,50 %	465,58
Total T.T.C.	8 930,64
Net à payer (Euro)	8 930,64

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.
 Taux de pénalité de retard : 0 %.

A : le : / /

Mode de Règlement :

Signature Entreprise

Devis N° 20259

Bon pour Accord.

Signature Client:

DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADÉ

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Réfection de la toiture avec isolation des combles de l'ancien Presbytère de La Bessaire. Demande de subvention DETR 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est urgent de procéder à la réfection de la toiture de l'ancien Presbytère de La Bessaire à Loubaresse abritant des logements communaux; de nombreuses voies d'eau sont existantes. L'isolation des combles est à envisager également pour permettre de réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Suivant devis, le montant des travaux s'élève à

Toiture	20 272.09 € HT
Isolation	8 465.06 € HT
Soit un coût de Travaux	28 737.15 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** auprès des services de l'Etat au titre de la **DETR 2020** une demande de subvention à hauteur de 40%

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

DETR 2020	:	11 495.00 €
Fonds propres	:	17 242.15 €

Les travaux sont prévus pour le printemps 2020 et d'une durée d'un mois.

.../...

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Travaux d'étanchéité et de stabilité du bâtiment de la mairie-annexe de St-Just et Réfection de la salle de réunion - Demande de subvention DETR 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder aux travaux d'étanchéité et de stabilité du bâtiment de la mairie-annexe de St-Just ainsi que la réfection de la salle de réunion au vu des désordres constatés sur ce bâtiment de caractère lors de la réfection de la voirie communale avec indemnisation.

Suivant devis, le montant des travaux s'élève à

Etanchéité	63 165.00 € HT
Stabilité	26 810.00 € HT
Réfection salle de réunion	10 914.00 € HT

Soit un coût de Travaux	100 889.00 € HT
Honoraires	15 024.79 € HT
Pour un TOTAL de	115 913.79 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** auprès des services de l'Etat au titre de la **DETR 2020** une demande de subvention à hauteur de **40%**

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

DETR 2020 : 46 365.52 €

Fonds propres : 69 548.27 €

.../...

Les travaux sont prévus début Juin 2020 et d'une durée de 5 mois.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

**Projet d'étanchéité et de stabilité de la Mairie
Projet de réfection de la salle de réunions
Mairie annexe de SAINT-JUST**

15320 VAL D'ARCOMIE

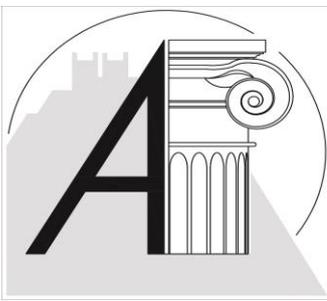
**DOSSIER
DETR**



S.C.P. d'ARCHITECTURE
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes D.P.L.G.
11, Rue du Docteur Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
Tél. : 04.71.60.03.05
10, Rue de la Mairie
15230 PIERREFORT
Tél. : 04.71.23.38.31
allegre-eschalié@archis-15.fr

Saint-Flour, le 8 Janvier 2020

16.09



S.C.P. d'ARCHITECTURE
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes D.P.L.G.
11, Rue du Docteur Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
Tél. : 04.71.60.03.05
10, Rue de la Mairie
15230 PIERREFORT
Tél. : 04.71.23.38.31
allegre-eschaliere@archis-15.fr

Saint-Flour, le 08 Janvier 2020

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet d'Etanchéité et de stabilité du Bâtiment de la Mairie Projet de Réfection de la salle de réunions de la Mairie Mairie annexe de SAINT-JUST

15320 VAL D'ARCOMIE

ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

LOTS	Etanchéité du bâtiment de la Mairie HT	Stabilité du bâtiment de la Mairie HT	Réfection de la salle de réunions de la Mairie H.T.	TOTAL HT
TERRASSEMENT - V.R.D.	63 165,00 €			63 165,00 €
GROS ŒUVRE		18 810,00 €		18 810,00 €
CHARPENTE		8 000,00 €		8 000,00 €
PEINTURE EN RÉNOVATION			9 594,00 €	9 594,00 €
CARRELAGE-FAIENCE			1 320,00 €	1 320,00 €

Estimation Prévisionnelle	63 165,00 €	26 810,00 €	10 914,00 €	100 889,00 €
----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------

HONORAIRES

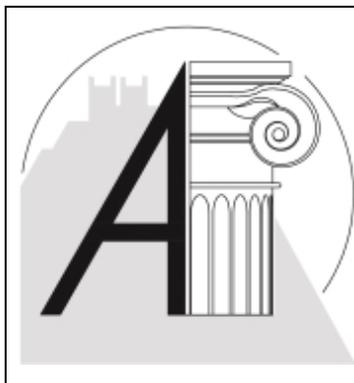
Architecte : 11% (Dont accessibilité comprise)	6 948,15 €	2 949,10 €	1 200,54 €	11 097,79 €
BET Structure (Mr ALRIC)		1 200,00 €		1 200,00 €
ALPHA BTP Sondage du terrain		2 727,00 €		2 727,00 €

TOTAL HONORAIRES	6 948,15 €	6 876,10 €	1 200,54 €	15 024,79 €
-------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

COUT D'OBJECTIF H.T.	70 113,15 €	33 686,10 €	12 114,54 €	115 913,79 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------

T.V.A. 20% 14 022,63 € 6 737,22 € 2 422,91 € 23 182,76 €

COÛT DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE	84 135,78 €	40 423,32 €	14 537,45 €	139 096,55 €
---	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------



S.C.P. d'ARCHITECTURE
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes D.P.L.G.
11, Rue du Docteur Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
Tél. : 04.71.60.03.05
10, Rue de la Mairie
15230 PIERREFORT
Tél. : 04.71.23.38.31
allegre-eschaliere@archis-15.fr

Dossier n° 1609DETER du 08 01 2020

Adresse chantier :

Le Bourg

15320 VAL D'ARCOMIE

DOSSIER DETR

Projet d'Etanchéité du Bâtiment **de la Mairie annexe de SAINT-JUST**

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE

Maître d'Ouvrage délégué :

Saint-Flour, le : 06/01/2020

TABLEAU ESTIMATIF

AFFAIRE N°1609DETER du 08 01 2020	Maître d'ouvrage :
Projet d'Etanchéité du Bâtiment de la Mairie	COMMUNE DE SAINT-JUST
Le Bourg - 15320 SAINT-JUST	Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

N° et intitulé du lot	Tx TVA	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
1 TERRASSEMENT - V.R.D.	20,00 %	63.165,00	12.633,00	75.798,00 €

TOTAL MARCHE HT	63.165,00 €
TVA	12.633,00 €
TOTAL MARCHE TTC	75.798,00 €

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1.1	INSTALLATION DE CHANTIER	F	1,00	3.150,00	3.150,00
1.1.2	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E.)	F	1,00	525,00	525,00
	TRAVAUX PREPARATOIRES		Sous total :		3.675,00
1.2	TERRASSEMENT				
1.2.1	TERRASSEMENT EN PLEINE MASSE				
1.2.1.1	Démolition surface en bitume grenailé	M2	80,00	30,00	2.400,00
1.2.1.2	Dépose en récupération caniveau en pavage granit (Pierres carrées)	ML	16,00	30,00	480,00
1.2.1.3	Dépose en récupération pavage pierre (Granit)	M2	7,00	50,00	350,00
	Localisation: Partie raccordements réseaux côté Sud.				
1.2.1.4	Terrassement en masse et en tranchée pour réaliser l'étanchéité de la cave	M3	90,000	120,00	10.800,00
1.2.2	DEMOLITION DALLAGE ET MARCHES BETON ARME DE LA JARDINIÈRE EN PIGNON OUEST DE LA	F	1,00	2.500,00	2.500,00
1.2.3	TRANCHEES POUR POSE DE CANALISATIONS (Compris surlargeur et surprofondeur pour réaliser drainage et étanchéité)	ML	25,00	50,00	1.250,00
1.2.4	PERCEMENTS DE MACONNERIE	U	3	300,00	900,00
1.2.5	PROJECTION MORTIER ARME SUR MUR ET VOUTE DE LA CAVE	M2	60,00	85,00	5.100,00
1.2.6	ENDUIT AU MORTIER DE CIMENT SUR MACONNERIE PIERRE FINITION TALOCHEE	M2	35,00	50,00	1.750,00
	Localisation: En pied de mur du pignon Ouest pour recevoir une étanchéité.				
1.2.7	REALISATION D'UNE CUNETTE BETON COFFRE AVEC PENTE (30 X 10cm)	ML	25,00	30,00	750,00
1.2.8	ETANCHEITE + GEOTEXTILE DE PROTECTION	M2	90,00	80,00	7.200,00
	Localisation: Cave et murs de la Mairie enterrés.				
1.2.9	PLUS VALUE POUR RELEVÉ D'ETANCHEITE	ML	25,00	50,00	1.250,00
1.2.10	DRAINAGE AVEC DRAIN PVC Ø 125 + MATERIAUX DRAINANT ET ENVELOPPE BIDIM OU EQUIVALENT	ML	25,00	40,00	1.000,00
	Localisation: * Cave (12.00ml), * Mairie (13.00ml).				
1.2.11	PIQUAGE ET RACCORDEMENT SUR RESEAU EAUX PLUVIALES DU DRAIN	F	1,00	270,00	270,00
1.2.12	REALISATION D'UNE VENTILATION BASSE ET HAUTE DE LA CAVE AVEC COURS ANGLAISES	F	1,00	1.500,00	1.500,00
1.2.13	REMBLAIEMENT EN MATERIAUX FILTRE TYPE 20/40 CONTRE ETANCHEITE PARTIE CAVE & MURS ENTERRES DE LA MAIRIE	M3	90,000	53,00	4.770,00
1.2.14	FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX DE FONDATION EN TOUT VENANT	M3	25,000	40,00	1.000,00
	Localisation: Remblais partie cave, tranchées drainage et d'étanchéité de la Mairie.				
1.2.15	REALISATION CANIVEAU EN PIERRE GRANIT DE RECUPERATION & FOURNITURE EN COMPLEMENT	ML	16,00	70,00	1.120,00

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.2.16	F. ET MISE EN OEUVRE DE BITUME GRENAILLE				
1.2.16.1	Bitume grenailé	M2	80,00	50,00	4.000,00
1.2.17	REPOSE PAVAGE PIERRE (Granit)	M2	7,00	120,00	840,00
	<u>Localisation:</u> Partie raccordements réseaux côté Sud.				
1.2.18	REPRISE MACONNERIE PIERRE "En prévision" POUR REMISE EN ETAT SUITE AUX TRAVAUX	M3	2,000	630,00	1.260,00
1.2.19	REPRISE ET RACCORDEMENT DE RESEAUX RENCONTRES COMPRIS PIQUAGE, CANALISATIONS PVC CR8 Ø 200, REPRISE DE REGARDS ET RESEAUX DESTABILISES, CALAGE DES OUVRAGES RENCONTRES, TOUT ACCESSOIRE ET TOUTES	F	1,00	5.500,00	5.500,00
1.2.20	DEPOSE ET REPOSE DU PARVIS ACTUEL + GARDE CORPS & MISE EN PLACE D'UNE PASSERELLE PROVISOIRE & REPOSE DE L'ENSEMBLE EN FIN DE TRAVAUX DE DRAINAGE	F	1,00	3.500,00	3.500,00
TERRASSEMENT			<u>Sous total :</u>		59.490,00

MONTANT GENERAL H.T.	63.165,00 €
TVA à 20,00 %	12.633,00 €
MONTANT T.T.C.	75.798,00 €

Les quantités sont fournies à titre indicatif.

	S.C.P. d'ARCHITECTURE
	Eric ALLEGRE
	Pierre ESCHALIER
	Architectes D.P.L.G.
	11, Rue du Docteur Lionnet
	15100 SAINT-FLOUR
	Tél. : 04.71.60.03.05
10, Rue de la Mairie	
15230 PIERREFORT	
Tél. : 04.71.23.38.31	
allegre-eschaliere@archis-15.fr	

Dossier n° 1609 DETR du 08 01 2020

Adresse chantier :

Le Bourg

15320 VAL D'ARCOMIE

DOSSIER DETR

Projet de Stabilité du Bâtiment **de la Mairie annexe de SAINT-JUST**

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE

Maître d'Ouvrage délégué :

Saint-Flour, le : 06/01/2020

TABLEAU ESTIMATIF

AFFAIRE N°1609 DETR du 08 01 2020	Maître d'ouvrage :
Projet de Stabilité du Bâtiment de la Mairie	COMMUNE DE SAINT-JUST
Le Bourg - 15320 SAINT-JUST	Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

N° et intitulé du lot	Tx TVA	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
1 GROS OEUVRE	20,00 %	18.810,00	3.762,00	22.572,00 €
2 CHARPENTE	20,00 %	8.000,00	1.600,00	9.600,00 €

TOTAL MARCHE HT	26.810,00 €
TVA	5.362,00 €
TOTAL MARCHE TTC	32.172,00 €

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1.1	INSTALLATION ET PREPARATION DE CHANTIER	ENS	1,00	1.000,00	1.000,00
1.1.2	DEPOSE EN RECUPERATION ET REPOSE DE PAVAGE EN PIERRE GRANIT	M2	12,00	180,00	2.160,00
1.1.3	DEPOSE EN RECUPERATION ET REPOSE BANC EN BOIS ET REPOSE EN FIN DE TRAVAUX	F	1,00	150,00	150,00
1.1.4	DEPOSE ET PROTECTION COFFRET DOUBLE EDF ET REPOSE EN FIN DE TRAVAUX	F	1,00	3.500,00	3.500,00
	TRAVAUX PREPARATOIRES		Sous total :		6.810,00
1.2	REPRISE SOUS OEUVRE				
1.2.1	TERRASSEMENT EN PUIT ET COULAGE BETON ARME (4 épreuves) C25/30 XF1, ACIER HA, REALISATION PAR SAPE DE 1.00ML ENVIRON	M3	12,000	1.000,00	12.000,00
	REPRISE SOUS OEUVRE		Sous total :		12.000,00

Affaire : 1609 DETR du 08 01 2020 - Projet de Stabilité du Bâtiment de la Mairie

Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

MONTANT GENERAL H.T.	18.810,00 €
TVA à 20,00 %	3.762,00 €
MONTANT T.T.C.	22.572,00 €

Les quantités sont fournies à titre indicatif.

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
2.1	TRAVAUX				
2.1.1	REVISION CHARPENTE	M3	2,000	1.600,00	3.200,00
	Localisation: Charpente toiture Mairie.				
2.1.2	F. ET P. PLATINES FER SCÉLLES DANS MACONNERIE ET BOULONNAGE SUR CHARPENTE BOIS Y COMPRIS RENFORT EVENTUEL PAR FERRURES MOISEES EGALEMENT BOULONNEES	U	16	300,00	4.800,00
	TRAVAUX		Sous total :		8.000,00

Affaire : 1609 DETR du 08 01 2020 - Projet de Stabilité du Bâtiment de la Mairie

Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

MONTANT GENERAL H.T.	8.000,00 €
TVA à 20,00 %	1.600,00 €
MONTANT T.T.C.	9.600,00 €

Les quantités sont fournies à titre indicatif.

	S.C.P. d'ARCHITECTURE
	Eric ALLEGRE
	Pierre ESCHALIER
	Architectes D.P.L.G.
	11, Rue du Docteur Lionnet
	15100 SAINT-FLOUR
	Tél. : 04.71.60.03.05
10, Rue de la Mairie	
15230 PIERREFORT	
Tél. : 04.71.23.38.31	
allegre-eschaliere@archis-15.fr	

Dossier n° 1451SR DETR du 08 01 2020

Adresse chantier :

Le Bourg

15320 VAL D'ARCOMIE

DOSSIER DETR

Projet de réfection de la Salle de Réunions **de la Mairie annexe de SAINT-JUST**

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Le Bourg
15320 VAL D'ARCOMIE

Maître d'Ouvrage délégué :

Saint-Flour, le : 08/01/2020

TABLEAU ESTIMATIF

AFFAIRE N°1451SR DETR du 08 01 2020	Maître d'ouvrage :
Projet de Réfection de la Salle de Réunions	COMMUNE DE SAINT-JUST
Le Bourg - 15320 SAINT-JUST	Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

N° et intitulé du lot	Tx TVA	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
6 PEINTURE EN RENOVATION	20,00 %	9.594,00	1.918,80	11.512,80 €
10 CARRELAGE - FAIENCE	20,00 %	1.320,00	264,00	1.584,00 €

TOTAL MARCHE HT	10.914,00 €
TVA	2.182,80 €
TOTAL MARCHE TTC	13.096,80 €

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
6.1	TRAVAUX				P. mémoire
6.2	DEPOSE/REPOSE MATERIELS DIVERS				
6.2.1	DEPOSE/REPOSE DE MATERIELS DIVERS				
	Localisation: Salle de réunions et sanitaires.				
6.2.1.1	Miroir 60cm X 40cm environ	U	1	20,00	20,00
6.2.1.2	Luminaires en plafond ou en applique	F	1,00	35,00	35,00
6.2.1.3	Radiateurs électriques	U	3	50,00	150,00
6.2.1.4	Tringles de rideaux avec rideaux	U	4	20,00	80,00
6.2.1.5	Prises et inters compris rescelllement des boitiers	F	1,00	100,00	100,00
	DEPOSE/REPOSE MATERIELS DIVERS		Sous total :		385,00
6.3	DEMOLITION ET PREPARATION DES SUPPORTS				
6.3.1	PIQUAGE DES FAIENCES EXISTANTES	F	1,00	50,00	50,00
	Localisation: Panneau devant lavabo 50cm X 30cm.				
6.3.2	DEPOSE EN DEMOLITION PLINTHES EXISTANTES EN GRES	ML	25,50	12,00	306,00
	Localisation: Salle de réunions et sanitaires.				
6.3.3	ARRACHAGE DE PAPIERS PEINTS OU AUTRES REVETEMENTS MURAUX/PREPARATION	M2	58,00	10,50	609,00
	Localisation: * Salle de réunions (50.00m2), * Toilettes et wc (8.00m2).				
6.3.4	NETTOYAGE, PONCAGE ET PREPARATION SUPPORT EN BOIS (Plafond poutres et solives)	M2	102,00	20,00	2.040,00
	Localisation: Plafond salle de réunions : poutres et solives apparentes avec lambris.				
6.3.5	REPRISE ENDUIT PLATRE	M2	30,00	30,00	900,00
	Localisation: Salle de réunions et sanitaires : reprise des pieds de murs et cloisons, raccords divers (Piquage faïence, partie démolition des plinthes en grés émaillé, etc...).				
6.3.6	LESSIVAGE PLAFOND EXISTANT	M2	3,00	5,50	16,50
	Localisation: Plafonds sanitaires.				
	DEMOLITION ET PREPARATION DES SUPPORTS		Sous total :		3.921,50
6.4	PEINTURE SUR BOIS				
6.4.1	PEINTURE SATINEE SUR BOIS INTERIEUR	M2	102,00	20,00	2.040,00
	Localisation: Plafond salle de réunions : poutres et solives apparentes avec lambris, compris rechapissage soigné avec coloris au choix de l'architecte.				
6.4.2	PEINTURE MICROPOREUSE BRILLANTE SUR MENUISERIES EXTERIEURES EXISTANTES	M2	23,00	18,50	425,50
	Localisation: * Salle de réunions : - Porte d'entrée (8.00m2), - Fenêtres (15.00m2).				
6.4.3	PEINTURE GLYCERO SATINEE SUR PEINTURE ANCIENNE	M2	45,00	18,50	832,50

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
Localisation:					
* Huisseries avec couvre-joints + porte (15.00m2),					
* Tablettes de fenêtres (2.00m2),					
* Sas d'entrée avec porte (20.00m2),					
* Divers en prévision (8.00m2).					
PEINTURE SUR BOIS				Sous total :	3.298,00
6.5	PEINTURE SUR PLATRE				
6.5.1	PEINTURE ACRYLIQUE SATINEE SUR PLAFOND	M2	3,00	16,50	49,50
Localisation:					
Plafonds sanitaires.					
6.5.2	PEINTURE A LA CHAUX HYDRAULIQUE	M2	58,00	30,00	1.740,00
Localisation:					
* Salle de réunions (50.00m2),					
* Toilettes et wc (8.00m2 partie au dessus de la faïence).					
PEINTURE SUR PLATRE				Sous total :	1.789,50
6.6	DIVERS				
6.6.1	PEINTURE CANALISATION FER, CUIVRE, PVC	F	1,00	50,00	50,00
Localisation:					
Sanitaires.					
6.6.2	NETTOYAGE	F	1,00	150,00	150,00
Localisation:					
Salle de réunions et sanitaires.					
DIVERS				Sous total :	200,00

MONTANT GENERAL H.T.**9.594,00 €**

TVA à 20,00 %

1.918,80 €

MONTANT T.T.C.**11.512,80 €**

Les quantités sont fournies à titre indicatif.

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
10.1	TRAVAUX				
10.1.1	F. ET P. PLINTHES GRES	ML	18,00	20,00	360,00
	Localisation: Salle de réunions.				
	TRAVAUX		Sous total :		360,00
10.2	FAIENCE				
10.2.1	F. ET P. DE REVETEMENT VERTICAL EN GRES EMAILLE	M2	12,00	70,00	840,00
	Localisation: Sanitaires.				
10.2.2	F. ET P. MIROIR (60cm X 80cm)	U	1	120,00	120,00
	Localisation: Sanitaires : au dessus du lave-mains.				
	FAIENCE		Sous total :		960,00

Affaire : 1451SR DETR du 08 01 2020 - Projet de Réfection de la Salle de Réunions

Le Bourg - 15320 SAINT-JUST

MONTANT GENERAL H.T.	1.320,00 €
TVA à 20,00 %	264,00 €
MONTANT T.T.C.	1.584,00 €

Les quantités sont fournies à titre indicatif.



Mairie de Val d'Arcomie

Réalisation d'un dépôt pour des plaquettes bois à destination de la chaufferie centrale de Faverolles

15320 VAL D'ARCOMIE

Suite à la réalisation d'une chaufferie centrale et de son réseau de chauffage sur la commune déléguée de Faverolles, il convient de réaliser en cette année 2020 le bâtiment de stockage des plaquettes de bois.

Ce bâtiment sera accolé à celui existant à Champrojet, appartenant à la commune. (Cf Plan de localisation)

Le coût de l'opération (travaux, étude et maîtrise d'œuvre) est estimé comme suit :

- Terrassement, réseaux et voirie	9 110,00€
- Gros œuvre (Estimation)	45 710,00€
- Charpente et couverture	14 791,62€
- <i>Total Travaux :</i>	<i>69 611,62€</i>
- <i>Aléas :</i>	<i>5 500,00€</i>
Total Travaux :	75.111,62€ HT
- Mission Architecte	7 600,00€
- Etude de sols	2.100,00€
- Mission Contrôle solidité	1.500,00€
- Mission coordination Sécurité Protection de la Santé	1.000,00€
Total Etude :	12.200,00€ HT
<u>Estimation Totale :</u>	<u>87.311,62€ HT</u>

Pièces jointes :

- Plan de situation
- Plan de localisation
- Plan de principe du bâtiment
- Devis VRD
- Devis Charpente

DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Construction d'un bâtiment de stockage de plaquettes bois pour la chaufferie centrale à Faverolles - Demande de subvention DETR 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la construction d'un bâtiment de stockage à plaquettes bois à Faverolles; plaquettes bois destinées à l'alimentation de la nouvelle chaufferie centrale des bâtiments communaux de Faverolles.

Suivant devis, le montant HT des travaux s'élève à :

Lot 1 TERRASSEMENT VRD	9 110.00 €
Lot 2 GROS OEUVRE	45 710.00 €
Lot 3 CHARPENTE ET COUVERTURE	14 791.62 €
Aléas	5 500.00 €
HONORAIRES	7 600.00 €
ETUDE DE SOLS	2 100.00 €
MISSION CONTROLE SOLIDITE	1 500.00 €
MISSION COORDINATION SPS	1 000.00 €
Total	87 311.62 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** auprès des services de l'Etat au titre de la **DETR 2020** une demande de subvention à hauteur de **40%**

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

DETR 2020 : 34 924.65 €

Fonds propres : 52 386.97 €

Les travaux sont prévus en Mars 2020 et d'une durée de 4 mois.

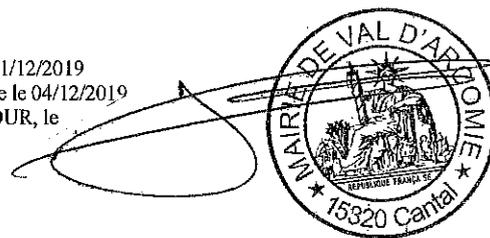
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Étaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BONFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADÉ
Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Installation d'un système de vidéosurveillance dans le hangar de stockage à Faverolles.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'installation d'un système de vidéosurveillance avec la mise en place de caméras dont une en extérieure pour le hangar de Faverolles qui dispose d'alvéoles de stockage à la location pour entreposer bateaux, caravanes et camping-cars; ceci afin de sécuriser le lieu avec effet dissuasif.

Ainsi, la société I 48 Informatique a pu être contactée pour l'établissement d'un devis qui s'élève à **2 121.67 € HT soit 2 546.00 € TTC.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de l'installation de cinq caméras de vidéosurveillance uniquement à l'intérieur du hangar de Faverolles,
- **CHOISIT** la Société I 48 Informatique à St-Chély d'Apcher 48200 pour l'installation du système de vidéosurveillance dans le hangar de Faverolles pour un montant de **2 121.67 € HT soit 2 546.00 € TTC,**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Bon de commande à intervenir avec la Société I 48 Informatique, en exécution de la présente délibération.

POUR : 26 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

CONTRE : 4 voix (avec caméra extérieure)

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 31/12/2019 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



MAIRIE VAL D'ARCOMIE
15320 LOUBARESSE**Devis**

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DV10589	09/01/2020	MAIRIEVAL	08/02/2020		

Code	Description	Qté	P.U. TTC	Montant TTC	TVA
5099206023017	CAMERA FIXE HD 1080P CMOS 2MO	5,00	189,00	945,00	20,00
GAR2	Garantie 2 ans retour constructeur	1,00	0,00	0,00	0,00
1815871	DECODEUR DVR AVEC HD 1TO	1,00	159,00	159,00	20,00
GAR2	Garantie 2 ans retour constructeur	1,00	0,00	0,00	0,00
0606449104615	COURANT PORTEUR NETGEAR CPL 1000	4,00	28,50	114,00	20,00
0662705429427	SWITCH GIGA 5 PORTS	2,00	20,50	41,00	20,00
00020720086	CABLE RESEAU ET DIVERS ACCESSOIRES	1,00	50,00	50,00	20,00
226645	Boîtier mural 19" Digitus DN-19 09-U-EC (l x h x p) 600 x 505 x 450 mm 9 UH gris clair	1,00	199,00	199,00	20,00
INSTALLATION	FORFAIT LIVRAISON, PARAMETRAGE ET INSTALLATION DU MATERIEL	1,00	150,00	150,00	20,00
	Partie électrique (sous traitance El Olivier Delmas)				
1503003	Fourniture et mis en place de 3 prises de courants 220v dans le batiment communal	1,00	672,00	672,00	20,00
	Fourniture et tirage du cable 3g2.5 (env 200m) sous tube iro diam 25				
MO/ATELIER	Prise en charge de toute la partie administration auprès de la préfecture du cantal	1,00	216,00	216,00	20,00

Code	Description	Qté	P.U. TTC	Montant TTC	TVA

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	2 121,67	424,33

Total HT	2 121,67
Total TVA	424,33
Total TTC	2 546,00
Net à payer	2 546,00 €

DEPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 10 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 38 Présents : 26 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf et le 10 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PELEGRY Hervé, TROULIER Stéphane, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline, BIGOT Patricia, SALSON Danielle, LIONNET Cécile et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PARATIAS Cédric.

Pouvoirs :

BOUDON Cécile donne pouvoir à Laurent JULIEN

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BONIFACIE Alain donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

DELORT Christian donne pouvoir à Gérard MOULIADE

Monsieur David TONDUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative AS N°2/ 2019 – VAL D'ARCOMIE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 6411 : Personnel titulaire		6.000 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		6.000 €		
D 022 : Dépenses imprévues	6.000 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	6.000 €			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00 €		

POUR : 30 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/01/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 04/12/2019 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

